

### Séance du 21 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

**Présents** : BEDOUËT Gérard, GUILLET Annette, JOSSELIN Claudine, DUTHEIL Olivier, MADIOT Isabelle, GASTINEAU Roselyne, JANITOR Angelina, BOUSSION Bernard, BODIER Robert, MOREAU Brigitte, ROGER Steve, HOGRET Yoann, CHABOT Freddy, MOISY Cyrille.

**Absente et excusée** : CORMIER Catherine.

Monsieur Olivier DUTHEIL est élu secrétaire de séance.

---

### Bilan de la première partie du mandat

**Monsieur le Maire** expose qu'au niveau de la communauté de communes du Pays de Craon une réflexion a été menée sur le bilan de son fonctionnement depuis sa mise en place en janvier 2015.

Monsieur le Maire souhaite en faire de même au niveau du conseil municipal. Chaque membre du conseil s'est exprimé sur son ressenti au niveau de l'assemblée. Pour beaucoup c'est un premier mandat, donc c'est une phase de découverte et d'écoute. Globalement, il ressort une impression positive de ce premier quart de mandat.

### Tarifs communaux

#### Salle de la Métairie – 2016/01

Vu la délibération en date du 23 janvier 2014 fixant les tarifs de location de la salle des loisirs,

Le conseil municipal, après délibération, fixe les tarifs suivant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Utilisation	Hors commune	Habitants de la commune
Toute la journée, jusqu'à 2 h	113.00 €	68.00 €
Jusqu'à 19 h	80.00 €	47.00 €
De 19 h à 2 h	90.00 €	54.00 €
Week-end	170.00 €	101.00 €
Réveillon St Sylvestre	180.00 €	107.00 €
Vin d'honneur	-----	33.00 €

- Facturation de la vaisselle cassée ou fêlée suivant tarif fixé par délibération du 18 juillet 2001
- Un acompte de 50 % du montant de la location est demandé à la réservation.
- Un forfait de 17 € sera demandé lorsque les lumières extérieures resteront allumées.
- Taux horaire facturé lorsque la salle ne sera pas rendue dans un état correct : 18.00 €.

Il sera étudié l'achat d'une armoire frigorifique pour cette salle.

## Salle des Loisirs – 2016/02

Vu la délibération en date du 23 janvier 2014 fixant les tarifs de location de la salle des loisirs,

Le conseil municipal, après délibération, fixe les tarifs suivant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Utilisation	Hors commune	Habitants de la commune (1)
Utilisation toute la journée jusqu'à 2 H	275.00 €	165.00 €
Utilisation jusqu'à 19 H	147.00 €	89.00 €
Utilisation de 19 à 2 H	170.00 €	100.00 €
Week-end : du vendredi 14 H au dimanche 2 H	381.00 €	227.00 €
Week-end : de vendredi 14 H au dimanche 19 H	487.00 €	293.00 €
Réveillon St Sylvestre	424.00 €	251.00 €
Vaisselle (le couvert)	0.50 €	0.30 €

(1) Réduction de 40 %

- Facturation de la vaisselle cassée ou fêlée suivant tarif fixé par délibération du 18 juillet 2001
- Un acompte de 30 % est demandé à la réservation.
- Un forfait de 17 € sera demandé lorsque les lumières extérieures resteront allumées.
- Taux horaire facturé lorsque la salle ne sera pas rendue dans un état correct : 18.00 €
- Une remise exceptionnelle de 80 € (non cumulable avec le tarif « habitants de la commune ») sera accordée à l'utilisateur lorsque ce dernier prendra un traiteur de la commune avec une location minimum d'une journée.

## Chapiteaux – 2016/03

Vu la délibération en date du 23 janvier 2014 fixant les tarifs de location des chapiteaux,

Le conseil municipal, après délibération, fixe les tarifs suivant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

	Hors commune	Habitants de la commune
1 chapiteau	66.00 €	40.00 €
2 chapiteaux	110.00 €	66.00 €
Chauffage	33.00 €	33.00 €
Parasol Chauffant (l'unité)	15.00 €	15.00 €

Le conseil municipal précise que le chauffage fioul est loué avec le plein du réservoir et que la quantité de carburant consommée sera facturée à l'utilisateur.

Il est rappelé que l'utilisation des chapiteaux par les particuliers est liée à la location de la

salle des loisirs ou de la salle de la Métairie.

### **Installations à l'étang communal – 2016/04**

Vu la délibération en date du 10 septembre 2009 fixant les conditions de location des installations à l'étang communal,

Le conseil municipal, après délibération, fixe le tarif suivant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

☛ Location de l'abri, des WC avec l'électricité et l'eau ...15.00 € la journée

Ces locations sont réservées aux habitants de la commune et ne pourront aller au-delà de 19 heures.

### **Salle du foyer**

Cette salle est désormais réservée aux associations de la commune. Les demandes de location pour les vins d'honneur (pour les habitants de la commune) auront lieu à la salle de la Métairie pour le tarif de 33 €.

### **Concession dans le cimetière – 2016/05**

Vu la délibération du conseil municipal est date du 23 janvier 2014 fixant les tarifs des concessions dans le cimetière communal,

Le conseil municipal, après délibération, fixe les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- Concession trentenaire de terrain de 2 m2..... 37.00 €
- Concession trentenaire de terrain de 3 m2..... 64.00 €
- Concession trentenaire columbarium..... 142.00 €

### **Droit de place**

Le conseil municipal décide, de maintenir ce tarif à 20 € par an pour les établissements de débits de boisson occupant le domaine public à usage commercial.

### **Engagement des dépenses d'investissement Budget commune – 2016/06**

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à liquider, mandater avant le vote du budget 2016 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2015 (hormis les dépenses afférentes au remboursement de la dette) soit 72 457.73 € les crédits ouverts en 2015 étant de 289 830.92 €.

Les crédits sont affectés comme suit :

➤ 2031 Frais d'étude.....	7 000.00 €
➤ 2128 Agencement, aménagement.....	10 000.00 €
➤ 2132 Immeuble de rapport.....	10 000.00 €
➤ 2135 Installation générale.....	10 000.00 €
➤ 2138-20 Travaux de bâtiments divers.....	10 000.00 €
➤ 2188-35 Acquisition mat, out, mobilier divers.....	13 000.00 €
➤ 2315-51 Voirie.....	12 457.73 €

## **Ancienne salle du CJF**

Suite au lancement de la procédure de péril, l'expert désigné par le tribunal administratif de Nantes est passé le 21 décembre 2015.

Monsieur le maire donne lecture des conclusions de l'expert, à savoir :

- l'obturation par éléments maçonnés de toutes les ouvertures
- l'édification d'une clôture efficace sur la longueur de la portion du chemin pédestre pour interdire l'accès également aux espaces extérieurs
- la mise en surveillance de l'état de la charpente et de la maçonnerie de la salle polyvalente

Un arrêté de mise en demeure a été adressé à Monsieur Bachar Ali Hassan. Il a trois mois pour réaliser les travaux. Ce délai a été fixé en accord avec lui et les services de la Préfecture.

## **Immeuble 20, rue Principale – 2016/07**

L'agence Id.Halles de Renazé a estimé entre 100 000 et 110 000 € net vendeur l'immeuble situé au 20, rue Principale à St Saturnin Du Limet.

Le conseil municipal, après délibération :

- Décide de mettre en vente le bâtiment sis au 20, rue Principale au prix de 110 000.00 €.
- Décide, en parallèle, de remettre le bâtiment en location (usage commercial et d'habitation) pour un loyer de 650 € (100 € pour la partie commerce et 550 € pour la partie logement).

## **Devis**

- Le devis LARDEUX pour un empiérement de la parcelle n° 105 de la section ZL (Chemin Cité de Bellevue) est accepté pour un montant de 885.60 € TTC. Cela comprend le grattage du chemin et l'empiérement en 0/20 GNTA sur une superficie de 123 m2 par une épaisseur de 10 cm.
- Rouleaux de laine de verre pour isolation du grenier au dessus de la salle du Foyer. Les devis Gédimat et Brico-marché seront renégociés. Le mieux-disant sera retenu.

## **Divers**

- Restitution audit énergétique logements de la Métairie : La restitution aura lieu le jeudi 25 février à 20 heures à la mairie.
- Commission « Lotissement du Parc » : Présidée par le maire, elle est composée des adjoints (Annette Guillet, Claudine Josselin, Olivier Dutheil, Isabelle Madiot) et de trois conseillers (Bernard Bousson, Yoann Hogret et Robert Bodier). La prochaine réunion aura lieu le mardi 2 février à 15 h à la mairie.
- Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Portès Frédéric ne souhaite pas donner suite à son offre d'achat pour le bâtiment situé au 25, rue Principale.
- Mme Annette Guillet donne un compte-rendu de la dernière réunion de la communauté de communes.

Date de la prochaine réunion : 25 février 2016 à 20 heures